

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
03 décembre 2024

Mis en ligne :
12 décembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 23
Votants : 28
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien, VALLÉE Priscilla ;

Procurations de vote et mandataires : LE GUENNEC Jean-Michel ayant donné pouvoir à DA CUNHA Manuel, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, MAHEO Aude ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, NOULLEZ Sébastien ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine, SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent ;

Absent : GARNIER Chrystèle.

Monsieur Damien GEZEQUEL est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 03 décembre 2024) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 20

Délibération n°2024-129. AMÉNAGEMENT : Validation de l'AVP pour la réhabilitation du terrain B (football)

Rapporteur : JJOUAULT

VU le budget primitif 2024,

VU l'avis de la commission « Aménagement » en date du 5 décembre 2024.

CONSIDERANT le projet de réhabiliter les deux terrains en herbe,

CONSIDERANT qu'il convient de démarrer par la réhabilitation du terrain B,

CONSIDERANT l'AVP proposé par le maître d'œuvre,

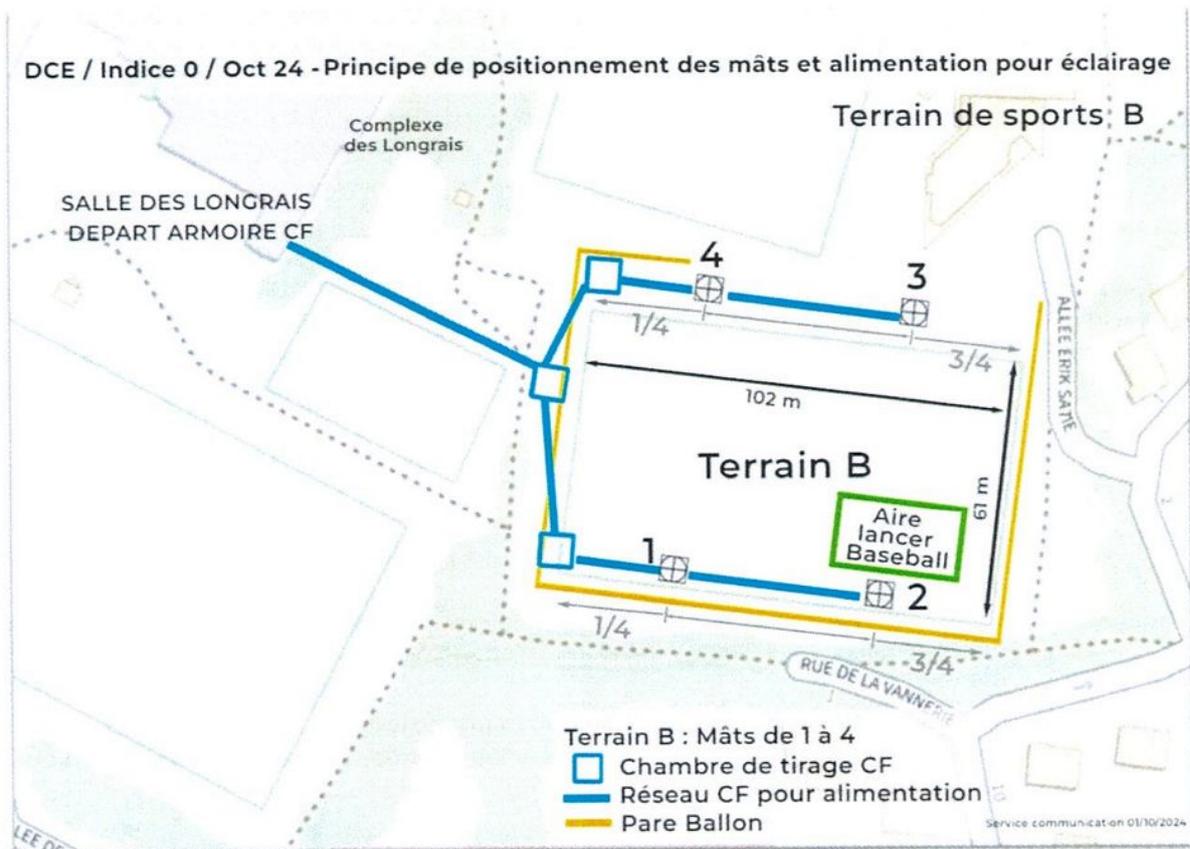
CONSIDERANT la présentation des travaux prévus au niveau du terrain B de football comme suit :

1 - Eclairage du terrain.

Concernant la partie éclairage, la réalisation des travaux fait l'objet d'un marché dissocié des travaux de rénovation du terrain enherbé. Ces travaux seront réalisés en préalable et ont été lancés en consultation à la fin du mois de novembre 2024. Le dossier de consultation comprend les éléments suivants :

- Réalisation et alimentation de 4 mâts d'éclairage de 18m équipés de 2 projecteurs leds par mât et délivrant 100 lux,
- Réalisation et alimentation d'une prise extérieure 32A pour robot de tonte et d'une prise 16A pour compresseur, en pied d'un mât.
- Pose d'un fourreau complémentaire en prévision d'équipement futur.

Plan de principe d'implantation :



Budget éclairage :

Estimation éclairage du terrain par 4 mâts	55 000.00€HT
Estimation prises et fourreaux	10 000.00€HT
Eude de sol G2AVP	2 970.00€HT
Mission SPS	1 782.00€HT
Mission CT et consuel	4 350.00€HT
Total 1	74 102.00€HT

2 – Avant-projet de rénovation du terrain enherbé B.

Voir document AVP et plan joints en annexe.

Les points principaux à retenir sont les suivants :

- Le semi de gazon impose pour une bonne prise que l'arrosage du terrain soit performant. Or le système d'arrosage en place ne l'est pas. Il avait été envisagé de revoir ce système dans un second temps en 2026, après la réalisation des travaux sur les 2 terrains. Cette hypothèse de travail n'est plus valable, la reprise du système d'arrosage a donc été intégrée aux travaux.
- Ajustement de la protection de l'aire de jeu suite aux échanges du 18/11/2024 et du 29/11/2024. Pare-ballon de 6m (limité à la zone occupée également par le base-ball), clôture en grillage, main-courante et portails en fonction des emplacements pour optimiser le coût.
- Conservation des buts existants.
- Robot de tonte inclus, avec équipements correspondants : plateforme et abris, antenne.
- L'accès chantier est envisagé par la rue de la vannerie. Cela nécessite la dépose de la barrière en bois et l'élargissement de l'accès. L'esplanade en enrobé, rue de la vannerie est identifiée en tant qu'aire de stockage. Cet accès sera maintenu à l'issus des travaux pour permettre les opérations d'entretien du terrain nécessitant l'apport de sable ou l'évacuation de terre par exemple. A l'issu des travaux, l'accès sera remis en état et une barrière bois amovible installée
- Réfection des abords incluse.

Le planning proposé : avec une notification des marchés en mars, engazonnement début mai, réception fin septembre 2025.

Pour mémoire :

- le remplacement des buts de football n'est pas inclus à ce stade, plus-value de 10 000.00€HT à prévoir si nécessaire.
- Le robot de tonte mis en place sera également utilisé pour le terrain A dont la rénovation est envisagée à l'automne 2025. L'achat d'un aérateur sera à prévoir hors opération pour un budget estimé à 15 000.00€HT et demandé au budget 2025 (matériel du service technique).

Budget :

Réf.	Prestation	Montant HT
1	Etudes et travaux préparatoires	6 600 €
2	Système de drainage	22 680 €
3	Couche de jeu	27 044 €
4	Système d'arrosage	23 700 €
5	Protection de l'aire de jeu	55 718 €
6	Equipements sportifs	2 400 €
7	Robot de tonte	15 000 €
8	Traçage et marquage	1 200 €
9	Garantie de parfait achèvement 1 an	10 000 €
10	Accès terrain	3 000 €
11	Remise en état	5 000 €
TOTAL HT		172 342 €

3 - Budget global travaux hors maîtrise d'œuvre + études

Eclairage du terrain B / Total 1	74 102.00€HT
Rénovation du terrain B hors Moe / Total 2	172 342.00€HT
Total HT	246 444.00€HT
Total TTC	295 732.80€TTC

Après en avoir délibéré par 21 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, VALLEE Priscilla), **le conseil municipal décide**

DE VALIDER le projet tel que présenté et relatif à la réalisation de l'éclairage du terrain en herbe B pour un montant estimé à ce stade à 74 102 € HT soit 88 922.40 € TTC,

D'AUTORISER M le Maire à signer tout document s'y référant,

DE VALIDER l'AVP tel que présenté et relatif à la réhabilitation du terrain en herbe B pour un montant estimé à ce stade à 172 342.00 € HT soit 206 810.40 € TTC,

D'AUTORISER M le Maire à signer tout document s'y référant.

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Gaël LEFEUVRE

